



ASSOCIATION
RÉGIONALE
POUR LA FORMATION
DES ANIMATEURS

Association loi 1901
Siège social : 29, rue David d'Angers
75019 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Loi 1901
Siège social : 29, rue David d'Angers
75019 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de *l'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS*, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, tels que décrits dans l'annexe des comptes, et sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 16 mars 2012

AUDIT FRANCE

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian DETRE

Commissaire aux Comptes



Comptes annuels

ASSO - Bilan actif

ASSO - Bilan passif

ASSO - Compte de résultat

BILAN ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	19 110	18 485	625	3 452
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581	5 581		
Autres immobilisations corporelles	159 000	93 470	65 530	60 404
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 320		8 320	320
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 069		10 069	10 069
TOTAL (I)	202 080	117 536	84 544	74 244
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	475 581	81 247	394 334	355 152
Autres créances	750 596		750 596	1 171 941
Valeurs mobilières de placement	736 389		736 389	290 075
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 153 384		1 153 384	374 962
Charges constatées d'avance (3)	17 798		17 798	8 030
TOTAL (II)	3 133 749	81 247	3 052 502	2 200 160
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	3 335 829	198 783	3 137 046	2 274 404
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2011	31/12/2010
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		106 038	94 534
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		- 19 792	11 504
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		65 347	63 856
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	(I)	151 594	169 893
Comptes de liaison	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	(III)		
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources		35 415	13 415
TOTAL	(IV)	35 415	13 415
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		736 389	290 427
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 132 039	944 079
Dettes fiscales et sociales		41 271	51 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		710 887	543 470
Produits constatés d'avance (1)		329 451	261 438
TOTAL	(V)	2 950 037	2 091 096
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL	(I à VI)	3 137 046	2 274 404
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 950 037	2 091 096
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		736 389	290 075
(3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	283 196	120 444
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	283 196	120 444
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 314 499	2 288 234
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	52 323	67 977
Collectes		
Cotisations	4 050	3 450
Autres produits	2	23
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 654 071	2 480 128
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	2 355 468	2 096 700
Impôts, taxes et versements assimilés	12 529	16 084
Salaires et traitements	170 209	181 291
Charges sociales	70 498	72 559
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	21 198	20 702
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	47 294	43 152
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	35 898	68 185
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	2 713 094	2 498 672
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	- 59 023
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	546	153
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 988	748
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	901
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	5 534
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	- 53 489

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 002	8 975
Sur opérations en capital	21 143	20 702
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	35 145	29 677
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 448	531
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 448	531
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	33 697	29 146
Impôts sur les bénéfices (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 694 750	2 510 706
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	2 714 542	2 499 203
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	- 19 792	11 504
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 19 792	11 504
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables
Faits caractéristiques
Engagements hors bilan
Immobilisations
Amortissements
Provisions inscrites au bilan
Etat des échéances, créances et dettes
Produits à recevoir
Détail des produits à recevoir
Charges à payer
Détail des charges à payer
Produits et charges constatés d'avance

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - PCG article 531-1)

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur et notamment aux principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999 (règlement n°99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable) modifié par les règlements de 1999 à 2005.

Ainsi, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité des dispositions de l'article L123-18 du Code de commerce.

Dans les paragraphes qui suivent, sont précisés, pour chaque élément significatif, le mode d'application de la méthode du coût historique ou en soulignant, le cas échéant, les dérogations qui y sont apportées.

Par ailleurs, les engagements de retraite et avantages similaires n'ont pas été comptabilisés, conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1er avril 2003, mais l'information correspondante est présentée en engagements hors bilan.

1) ACTIFS IMMOBILISES :

1.1) Méthode d'évaluation des actifs immobilisés :

1.1.1) Immobilisations non décomposables :

Les immobilisations de l'entité juridique sont non décomposables.

1.1.2) Immobilisations décomposables :

L'entité juridique ne possède aucune immobilisation décomposable.

1.2) Méthode d'amortissement des actifs immobilisés :

1.2.1) Immobilisations non décomposables :

Le décret 2005-1757 du 30 novembre 2005 et le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-09 du 3 novembre 2005 ont prévus des mesures d'assouplissement pour les PME et certaines associations en matière d'amortissement.

Ainsi, les entités juridiques n'atteignant pas deux des trois seuils suivants :

- Total Bilan : 3 650 000 euros
- Montant net du Chiffre d'Affaires : 7 300 000 euros
- Nombre moyen de salariés : 50

sont autorisées, dans leur comptes individuels, à retenir, pour leurs immobilisations non décomposables, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation, pour leur plan d'amortissement.

Dans le cadre de la convergence du Plan Comptable Général vers les nouvelles règles IAS IFRS relatives aux actifs, l'entité juridique a souhaité bénéficier de la mesure d'assouplissement précitée. Ainsi, les durées réelles d'utilisation sont égales aux durées d'usage. Dans ce cadre, le tableau ci-dessous synthétise les méthodes et les durées d'amortissement.

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels de formation	Linéaire	4 à 5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Chevaux	Linéaire	10 ans

1.2.2) Immobilisations décomposables :

L'entité juridique n'ayant aucune immobilisation décomposable, ni la méthode rétrospective, ni la méthode prospective n'ont été mis en oeuvre.

2) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :

Les acquisitions d'immobilisations sont financées par :

- des subventions d'investissement versées par la Région Ile de France,
- et/ou de la Taxe d'Apprentissage, sous réserve que les comptes du CFA soit équilibrés sur l'exercice et que la Région ait donné au préalable son accord.

Ces subventions font l'objet d'une reprise de subventions affectée au compte de résultat, pour une durée équivalente à la durée de l'amortissement des biens acquis.

Au cours de l'exercice 2011, les acquisitions de matériels pour un montant de 3 092 euros ont été financées par la Taxe d'Apprentissage.

Par ailleurs, en 2009, la Région Ile de France a accordé une subvention d'investissement, d'un montant de 37 072,43 euros, pour les travaux d'aménagements de salles de formations sur la péniche utilisée par le centre de formation "A PUISSANCE 2" et propriété de l'association "Au fil de l'eau". La subvention est amortie au bilan du CFA de l'ARFA sur six années, au regard de l'amortissement de l'équipement.

3) AIDE AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC ET ASSIMILE :

En date du 18 avril 2008, le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de prendre en charge le coût résiduel annuel de la formation jusqu'à hauteur de 2 000 euros par an et par apprenti pour les employeurs du secteur public et assimilé. Cette aide vient en diminution des frais de formations facturés à un employeur du secteur public et assimilé.

Le montant de l'aide, pour l'année 2011, s'élève à 216 314,08 euros.

Cette aide n'a pas d'impact sur le résultat car le reversement de cette aide aux employeurs du secteur public et assimilé fera l'objet d'un avoir sur les coûts de formation facturés.

4) METHODE DE REPARTITION DES RESSOURCES AUX CENTRES :

En contrepartie du déroulement de la formation, chaque centre perçoit du CFA de l'ARFA, des ressources établies en fonction du nombre d'heures apprentis déclarées multiplié par un taux horaire compris entre un taux minimum et un taux maximum.

4.1) Composition des ressources :

4.1.1) Subventions du Conseil Régional d'après le barème heure/apprenti :

- Niveau 5 : 6,00 euros X 0,95 = 5,7000 euros
- Niveau 4 : 6,00 euros X 0,95 = 5,7000 euros
- Niveau 3 : 5,72 euros X 0,95 = 5,4340 euros
- Niveau 2 : 8,74 euros X 0,95 = 8,3030 euros

4.1.2) Participations des employeurs :

La participation des employeurs pour la formation de leur(s) apprenti(s), sous déduction des dépréciations comptabilisées, par analyse de l'antériorité des créances, selon décision du conseil d'administration du 25 avril 2006.

La participation des employeurs est décidée par les centres. Ainsi, la facturation des heures de formation aux employeurs est variable selon les centres et le type de formation (de 0 à 4,51 euros de l'heure).

4.1.3) Taxe d'apprentissage :

- La taxe d'apprentissage fléchée,
- La taxe d'apprentissage non fléchée, mutualisée et répartie selon l'activité de chaque centre.

4.1.4) Subventions diverses :

Les subventions diverses obtenues par l'ARFA en provenance du Fonds Social Européen, des OPCA, du Ministère de la jeunesse et des Sports, etc.

4.2) Règle de répartition des ressources :

La règle de répartition des ressources est la suivante :

- Les subventions du Conseil Régional Ile de France sont réparties au prorata des heures réalisées par niveau,
- La participation des employeurs est répartie au prorata des heures réalisées,
- Les dotations aux provisions et les reprises de provisions sur créances employeurs sont affectées aux centres concernés,
- La taxe d'apprentissage fléchée est affectée par centre,
- Détermination d'un taux horaire moyen servant à déterminer un seuil minimum (-25% du taux horaire moyen) et maximum (+25 % du taux horaire moyen).

En 2011 :

* Pour les niveaux 3, 4 et 5 :

- Taux moyen : 8,05 euros
- Seuil maximum : 10,06 euros
- Seuil minimum : 6,04 euros.

* Pour le niveau 2 :

- Taux moyen : 10,88 $(8,05 + (8,74 - (6 + 5,72 + 6) / 3))$
- Seuil maximum : 13,60
- Seuil minimum : 8,16

- Affectation du solde des ressources au prorata des heures réalisées jusqu'au seuil plafond.

4.3) Modalités de versement des ressources :

- Subventions du Conseil Régional d'Ile de France : dans le mois suivant le virement reçu du CNASEA,
- Tous les autres financements (Taxe d'apprentissage, Fonds Social Européen, Ministères, etc.) : en fonction de la décision du Conseil d'Administration,

Par ailleurs, en fonction de la trésorerie disponible, des avances sont consenties.

5) DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES FACTURES A ETABLIR ET DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Chaque convention conclue avec les différents partenaires de l'ARFA prévoit un volume d'heures de formation, sur une période définie.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- Au réel : facturation au semestre civil en fonction des heures réellement réalisées.
- Au forfait : facturation de 50 % de la convention totale après 2 mois d'essai.

Par conséquent, en fin d'exercice, des factures à établir et produits constatés d'avance sont calculés et comptabilisés en fonction du nombre d'heures réellement produites.

6) REGLES DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES :

La règle de provisionnement des créances employeurs est la suivante :

- Créance de 6 à 12 mois : 50 % du montant de la créance,
- Créance de plus de 12 mois : 100 % du montant de la créance.

La règle de provisionnement des créances éligibles à l'aide aux employeurs du secteur public et assimilé octroyée par le Conseil Régional est la suivante :

- Créance de 6 à 12 mois : 10 % du montant de la créance,
- Créance de plus de 12 mois : 20 % du montant de la créance.

7) REMUNERATION DES CINQ PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée, au cours de l'exercice, aux élu(e)s dirigeants (membres du Conseil d'Administration).

8) SUIVI DES FONDS DEDIES DRDJS Qualité :

Fonds à engager au 01/01/2011 :	13 414,95 Euros
Augmentation en 2011 :	0 Euros
Utilisation en 2011 :	0 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2011 :	13 414,95 Euros

9) SUIVI DES FONDS DEDIES DRDJS Jury :

Fonds à engager au 01/01/2011 :	0 Euros
Augmentation en 2011 :	22 000,00 Euros
Utilisation en 2011 :	0 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2011 :	22 000,00 Euros

FAITS CARACTERISTIQUES

Compte tenu du développement de l'ARFA hors CFA au cours de l'année 2011, les activités de l'ARFA hors CFA sont les suivantes :

- pré-apprentissage,
- programme PQRC : Programme Régional Qualifiant Compétence,
- formation des formateurs,
- amélioration et suivi des stagiaires en formation.

Les charges mixtes concernant l'ARFA hors CFA et le CFA ont été réparties selon les clés de répartition suivantes :

- salaires et charges sociales : au prorata du temps passé.
- charges de structure : 5% pour l'ARFA hors CFA et 95 % pour le CFA.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (IDR) :

Selon l'article L123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe.

Ainsi, en fonction de la structure de la population des salariés et de la Convention collective applicable, les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite, sont non significatifs.

2) ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE :

Les exercices 2002 et 2003 avaient respectivement constatés les insuffisances de rémunération suivantes :

- pour 2002 : 55 565,40 euros,
- pour 2003 : 74 392,78 euros.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, ces insuffisances de rémunération pourront être compensées sur les exercices comptables suivantes dans l'hypothèse d'un retour à meilleure fortune.

Au cours de l'exercice 2007, la clause de retour à meilleure fortune a été activée à hauteur de 31 359,25 euros.

Au cours de l'année 2010, la somme de 26 126,89 Euros a été reversée aux organismes concernés.

Au 31 décembre 2011, la clause de retour à meilleure fortune restant à verser s'élève donc à 5 232,36 Euros.

3) PROCEDURE JUDICIAIRE :

Une procédure judiciaire contre l'association FORMAFORM entamée en 2003, est toujours en cours d'instruction. Cette association est poursuivie pour détournement de taxe d'apprentissage 2002. Par mesure de prudence, et eu égard à la mise en liquidation judiciaire de l'association, aucun produit n'a été constaté.

4) LOCATION LONGUE DUREE AVEC OPTION D'ACHAT :

En date du 17 septembre 2010, l'ARFA a conclu un contrat de location avec option d'achat, pour un photocopieur TOSHIBA, avec la société LIXXBAIL, pour une

durée de 63 mois.

Au 31 décembre 2011, l'engagement financier, s'élève à 7 140 euros.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	19 110		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581		
Installations générales, agencements et aménagements divers	90 462	19 543	
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 740	3 955	
Emballages récupérables et divers	19 300		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	141 083	23 498	
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	320	8 000	
Prêts et autres immobilisations financières	10 069		
Total IV	10 389	8 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	170 582	31 498	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			19 110	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			5 581	
Installations générales, agencements et aménagements divers			110 005	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			29 695	
Emballages récupérables et divers			19 300	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			164 581	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			8 320	
Prêts et autres immobilisations financières			10 069	
Total IV			18 389	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			202 080	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	15 048	2 827	17 875
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581			5 581
Installations générales, agencements et aménagements divers	34 361	15 570		49 931
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 036	1 203		24 239
Emballages récupérables et divers	17 702	1 598		19 300
Total III	80 680	18 371		99 051
TOTAL GENERAL (I + II + III)	95 728	21 198		116 926

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissm. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	610			610
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	82 268	47 294	48 315	81 247
Autres dépréciations				
Total III	82 878	47 294	48 315	81 857
TOTAL GENERAL (I + II + III)	82 878	47 294	48 315	81 857
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		47 294	48 315	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		10 069	10 069	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
		1 353	1 353	
Divers				
		758 043	758 043	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		- 8 800	- 8 800	
Charges constatées d'avance				
		17 798	17 798	
Total		1 254 045	1 254 045	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
		736 389	736 389		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
		1 132 039	1 132 039		
Personnel et comptes rattachés					
		8 677	8 677		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		27 724	27 724		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		4 870	4 870		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
		710 887	710 887		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		329 451	329 451		
Total		2 950 037	2 950 037		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2011	31/12/2010
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	120 278	122 141
Autres créances	- 10 757	- 6 797
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	536	
Total	110 057	115 344

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés		
41810000 PREST.ET ADHES. FAE	120 278	122 141
Total	120 278	122 141
Autres créances		
46870000 DIVERS - PROD. A RECEVOIR		3 960
46890000 SUBV.CRIF A REVERSER	- 10 757	- 10 757
Total	- 10 757	- 6 797
Disponibilités		
51880000 INT.COURUS A REC.	536	
Total	536	
TOTAL GENERAL	110 057	115 344

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		351
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 100	7 705
Dettes fiscales et sociales	16 976	17 800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	549 066	406 914
Total	576 142	432 770

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
51860000 INTERETS COURUS A PAYER		351
Total		351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40810000 FOURNISSEURS FNP	10 100	7 705
Total	10 100	7 705
Dettes fiscales et sociales		
42820100 DETTES PROV./CONGES PAYES	8 647	9 075
43820100 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	3 459	3 630
44861000 FORMAT° CONTINUE A PAYER	4 870	5 095
Total	16 976	17 800
Autres dettes		
41980000 AVOIRS A ETABLIR	544 195	406 914
46860000 DIVERS - CHARGES A PAYER	4 871	
Total	549 066	406 914
TOTAL GENERAL	576 142	432 770

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation	329 450	261 438
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	329 450	261 438

Charges constatées d'avance	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'exploitation	17 798	8 030
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	17 798	8 030